

1

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

ST.88/86

Objet
RENOVATION DES GALERIES
BOTTON. Dossier d'Appel
d'Offres Ouvert.

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE
14 SEP. 1988
APPLICATION LOI N° 2213
DU 30 SEP 1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT
le DIX NEUF AOUT

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - BUSSEREAU - BENOIT -
Mmes LAFAYE et BUCHET, Adjointe
M. BARBAT - ~~Mme BARRAUD-DUCHERON~~ - MM. BASSOU - BIROLLEAU - CANDAU -
Mme CENAC - ~~M. COUNIL~~ - Mme DE GAYE - MM. ~~LACOTTE~~ - LAPERCHE - MONNARD -
PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - RIVES - ~~ROUDIOT~~ - THOMAS, Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par M. BOUTET
~~MOST par Mme BARRAUD-DUCHERON~~
GEOFFROY par M. CANDAU
Mme JEAN par Mme BUCHET
~~LE JEUT par M. LACOTTE~~
Mme FONTAN par M. MONNARD
MARCINI par M. REVOLAT

Absents : Mmes DE'IGNE et GAUDIN

M. BUSSEREAU a été élu Secrétaire

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. LACOTTE, M. COUNIL quittent la séance
sans donner pouvoir.
MM. RIVES et ROUDIOT rentrent en séance.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 15 Février 1988, le Conseil Municipal
a désigné les architectes : Mme POPEA et Cabinet CREA, lauréats du
concours d'idées et d'esquisses pour la rénovation de la Place de
l'Auditorium et des Galeries BOTTON.

Les architectes ont été chargés de préparer un dossier d'exécution
sur les bases de l'esquisse retenue.

Pour ce faire, de nombreux contacts ont été pris avec les com-
merçants des Galeries BOTTON de manière à ce que les aménagements des
commerces et des terrasses répondent à la fois aux besoins des utilis-
ateurs et à la nécessité de réaliser une place esthétique.

Des modifications ont été apportées, en particulier le bowling a
été supprimé car la surface qui lui était affectée était insuffisante
pour permettre un fonctionnement satisfaisant.

Le projet d'aménagement des commerces et terrasses fait l'objet
d'un dossier de consultation des entreprises.

./.

DATE DE CONVOCATION

12 AOUT 1988

DATE D'AFFICHAGE

12 AOUT 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 21

Nombre de votants 26

POUR : 18

ABSTENTION : 8

La Consultation sera faite par voie d'appel d'offres ouvert, par lots séparés, en application des dispositions des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics.

Le dossier comprend les 7 Lots suivants :

- Lot n°1. GROS-OEUVRE
- Lot n°2. MENUISERIES ALUMINIUM. SERRURERIE
- Lot n°3. CARRELAGES.
- Lot n°4. PEINTURES
- Lot n°5. VITRERIE
- Lot n°6. ECLAIRAGE EXTERIEUR
- Lot n°7. V.R.D. AMENAGEMENT EXTERIEUR.

Le coût des travaux est estimé à 1.900.000 Frs H.T.

L'aménagement de la Place proprement dite et du Syndicat d'Initiative fera l'objet d'une 2ème phase d'exécution de travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M.le Rapporteur,

VU le dossier d'appel d'offres élaboré par les Architectes Mme POPEA et le Cabinet C.R.E.A.,

DECIDE :

- d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif à l'aménagement des Galeries BOTTON,
- d'autoriser M.le Député-Maire ou M.le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et à signer les marchés à intervenir.
- La dépense correspondante sera imputée au Chapitre 909 29, Art.235 402 du Budget Primitif 1988 (Contrat de Valorisation).

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE MM.LES MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



Y. TAP